

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département des Alpes Maritimes  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LEVENS**

**Séance du 14 avril 2026**

L'an deux mil vingt-six, le quatorze avril, à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du C.C.A.S., légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Antoine VERAN.

Présents : Mmes Evelyne ABEL dit DELAMARQUE, Ghislaine ERNST, Laurence LASSOUQUE, Virginie BALDIT, Sophie LALOUM, Christine OLLIVIER, Frédérique MAZZERBO, Laurence PORTANELLY, Jeanne PLANEL, Paulette BOTHOREL, Messieurs Michel BOURGOGNE, Gérard MARIGNANE, Georges REVERTE, Fikry MALARD.

Etaient représentées :

Madame BARDY Valérie a donné pouvoir à Monsieur Gérard MARIGNANE

Madame Monique DEGRANDI a donné pouvoir à Monsieur Antoine VERAN

Madame Jeanne PLANEL est désignée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 17/ Présents : 15/ Votants : 17.

Rapporteur : Monsieur Antoine VERAN

\*\*\*\*\*

**1 - ELECTION DU VICE-PRESIDENT**

\*\*\*\*\*

**Vu** l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

**Vu** l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président » ;

**Considérant** que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

**Considérant** que Mme Ghislaine ERNST s'est portée candidate à la fonction de Vice-Président du CCAS ;

**Conformément** à l'article R.123-18 du code de l'action sociale et famille relatif à l'élection du vice-président délégué à bulletin secret ;

Après avoir décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret et de procéder à un vote à main levée,

Le conseil d'administration déclare à l'unanimité :

**AR Prefecture**

006-260601331-20260414-DELIB1\_14042026-DE  
Reçu le 15/04/2026

Madame Ghislaine ERNST, Vice-présidente du CCAS de Levens, qui est installée immédiatement.

Fait à Levens, les jour, mois et an susdits  
Pour copie conforme

Le Président du CCAS  
Antoine VERAN

